

**Compte-rendu de la réunion
commission de suivi de site
CSS Boussens
Réunion du 12 avril 2013**

Compte-rendu approuvé lors de la réunion CSS du 16 novembre 2013.

PROJET
Compte-rendu de la réunion de la CSS BOUSSENS

- Séance du 12 avril 2013 -

M. François BEYRIES, Sous-Préfet de Muret, introduit la réunion en indiquant que, pour le sujet principal de cette réunion, à savoir l'approbation du cahier des charges de l'étude complémentaire des mesures de réduction des risques à la source, la question s'était posée d'une approbation par le comité de pilotage. Finalement, cela apparaît plus simple que l'approbation soit faite par la commission de suivi de site (CSS) dans son intégralité.

M. le sous-préfet précise que M. le maire de ROQUEFORT-SUR-GARONNE est excusé.

M. le sous-préfet ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la CSS du 15 février 2013 ;
- Validation du cahier des charges de l'étude complémentaire des mesures de réduction des risques à la source ;
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2013

Mme GAU (DREAL, inspection des installations classées) indique que le SIRACED-PC a demandé une modification du compte-rendu, en page 7, dans le paragraphe consacré à l'exercice PPI ANTARGAZ. La nouvelle phrase proposée est : « *Mme Raffalli répond que oui et que cela a permis aux acteurs de se servir de moyens de communication qu'ils n'avaient pas l'habitude d'utiliser.* »

Intégrant cette modification, le compte-rendu de la séance du 15 février 2013 est approuvé. Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC/CSS et les PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/reunion-2013-a9170.html>

2. Validation du cahier des charges de l'étude complémentaire des mesures de réduction des risques à la source

M. ALONSO (DREAL, inspection des installations classées), chef du service régional des risques technologiques et environnement industriel (SRTEI), excuse l'absence de son adjointe, Mme VERGNES, en congés maternité et présente les inspecteurs en charge du suivi de l'établissement ANTARGAZ, Sandrine GAU de l'unité territoriale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et David SABATIER, nouvellement arrivé au sein du SRTEI en remplacement de Sophie LAVIGNE.

M. SABATIER (DREAL, inspection des installations classées) présente le projet de cahier des charges de l'étude complémentaire des mesures de réduction des risques à la source, sa démarche et son contenu. Il rappelle que cette étude a été décidée lors de la dernière réunion de la CSS, le 15 février 2013. Le comité de pilotage (CoPil) qui a été établi alors, a travaillé en amont à la présente réunion de la CSS. Le projet de cahier des charges a été rédigé par la DREAL et transmis pour remarques aux membres du CoPil. Des remarques ont été reçues de la société ANTARGAZ ainsi que de la DGPR (ministère de l'écologie). Ces remarques ont été intégrées au projet de cahier des charges. Cette étude doit faire l'objet d'un marché public à procédure adaptée. La mise en ligne de l'appel d'offre sur le site internet de la DREAL ainsi qu'une parution sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics vont permettre une publicité au niveau national de ce marché.

M. SABATIER ajoute que la DREAL Midi-Pyrénées assurera le pilotage de la réalisation de l'étude et sera l'interlocuteur du prestataire retenu. Le suivi de la réalisation de l'étude sera assuré par le CoPil composé des représentants de la société ANTARGAZ, des 3 mairies concernées, de l'association « Protection du biotope de l'île Bégué et défense de l'environnement et du patrimoine » et de la sous-préfecture de Muret. Il précise le calendrier prévisionnel :

- vote du cahier des charges par la CSS le 12/4/2013 ;
- publication de l'appel d'offres, semaine 16 ;
- réception des offres avant le 21/5/2013 16h ;
- dépouillement des offres par le CoPil le 28/5/2013 (sous-préfecture de Muret) ;
- notification du marché au prestataire retenu semaine 23 ;
- réunion de lancement de l'étude semaine 24 ;
- réunion d'avancement entre le CoPil et le prestataire le 9/7/2013 (sous-préfecture de Muret) ;
- remise de l'étude avant le 31/10/2013 ;
- présentation des résultats de l'étude au CoPil puis à la CSS avant fin 2013.

M. le sous-préfet demande si les consultations se sont passées sereinement.

Mme COTTET-GAYDON (société ANTARGAZ) souligne que toutes leurs remarques ont été intégrées.

M. le sous-préfet demande si les membres de la CSS ont des questions.

Mme COTTET GAYDON demande s'il est possible de disposer du pré-recensement de l'ensemble des mesures de réduction des risques sur les dépôts de GPL qui a déjà été fait par le ministère.

M. SABATIER indique que ce recensement est en cours et que la communication sera possible après anonymisation des données, soit fin avril 2013.

M. COUQUET (responsable environnement régional - SNCF) demande quelle est la valeur ajoutée de son entreprise au sein de la CSS Boussens.

M. le sous-préfet rappelle la localisation de l'infrastructure ferroviaire par rapport aux sites qui fait de la SNCF un partenaire incontournable. La contribution de la SNCF sera peut-être nécessaire après la restitution de l'étude, selon les conclusions de cette étude.

Si aujourd'hui on est capable de prévenir la SNCF, il n'y a pas de moyens automatiques, tels que des moyens commandés depuis le site pour arrêter le trafic. Là encore, c'est l'étude qui devra dire si de tels moyens sont nécessaires.

M. COUQUET demande si la DREAL a connaissance des plans d'urgence (PPI, POI, ...).

M. ALONSO explique que la DREAL connaît ces plans de gestion de crise, notamment dans le secteur Nord Toulouse. Ils concernent d'ailleurs plutôt RFF que la SNCF. 2 sites SEVESO sont présents le long des voies sur l'axe Toulouse – St Jory (gare de triage). RFF a présenté à la DREAL les moyens qu'ils mettent en œuvre, à savoir des déclenchements manuels suite à des informations reçues de la part de l'exploitant ou de la préfecture. La DREAL a demandé à RFF de travailler à une automatisation accrue de ses moyens.

Cdt GHIANI souligne la difficulté de ces arrêts pour la SNCF particulièrement pour les trains voyageurs.

M. le sous-préfet remet aux conclusions de l'étude la nécessité de mettre en place des moyens (automatisés, humains, ...) qu'il appartiendra le cas échéant au gestionnaire du réseau ferré (RFF) et à l'exploitant (SNCF) de réaliser.

M. ARROYO (Association « Protection du Biotope de l'île Bégué et défense de l'environnement et du patrimoine de la commune de Mancieux ») note avec satisfaction la présence de la SNCF. Il s'interroge néanmoins sur l'absence d'ERDF. Un accident majeur pourrait induire des coupures de lignes avec des difficultés induites de communication aux secours.

Mme COTTET-GAYDON précise que les sécurités et les moyens d'alerte sont secourus sur le site ANTARGAZ par un onduleur qui garantit une alimentation électrique d'une certaine durée en cas de perte du réseau électrique ERDF de la zone.

M. COUQUET indique que la SNCF dispose d'une structure qui régule toute l'alimentation électrique de la région, celle-ci pouvant être arrêtée par simple appel téléphonique.

M. le sous-préfet remarque que des concurrents de la SNCF circulent sur le réseau ferré avec des locomotives thermiques qui ne peuvent être stoppées par la seule coupure du réseau électrique.

M. le sous-préfet demande qui a un droit de vote.

Mme GAU rappelle les votants pour chacun des 5 collèges conformément à l'arrêté préfectoral du 4/12/2012 portant création de la CSS.

M. le sous-préfet procède au vote pour la validation du cahier des charges de l'étude complémentaire des mesures de réduction des risques à la source (société ANTARGAZ).

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Le cahier des charges est adopté à l'unanimité.

Il annonce que le COPIL se réunira le 28/5/2013 à 10h pour le dépouillement des offres.

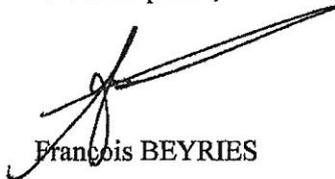
3. Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. le sous-préfet remercie la DREAL pour le travail effectué.

Les débats étant clos, Monsieur le sous-préfet lève la séance à 10h 40.

Le sous-préfet,



François BEYRIES

CSS BOUSSENS

Participants		Observations
M. BEYRIES François	Sous-Préfet de Muret	
Mme VENGUT Rose-Marie	Secrétaire générale	
Mme MATHON Françoise		
M. DE LAENDER Pierre	Préfecture – SIRACED PC	
Commandante WESEMANN Jeanne	SDIS 31	
Commandant GHIANI Christophe		
M. ALONSO Victor	D.R.E.A.L	
M. SABATIER David	Inspecteurs des installations classées	
Mme GAU Sandrine		
M. GRAU Sébastien	DDT/SRGC/UPR	
M. SANS Christian	Conseil Général de Haute-Garonne	
M. RAMEAU Roger	Mairie de BOUSSENS	
M. GOIZET Henri	Maire de MANCIOUX	
M. BASSO Yannick	Société BASF	
M. MOUCHARD Johny	Société ANTARGAZ	
Mlle COTTET GAYDON Lynda	Société ANTARGAZ	
M. ARROYO Gérard	Association « Protection du Biotope de l'île Bégué et défense de l'environnement et du patrimoine de la commune de Mancieux »	
M. COUQUET Jean-François	SNCF	
Mme SENAUX Nathalie	CHSCT BASF	
M. BOUIN Gérard	CHSCT BASF	

Excusés : Monsieur le chef de l'UT de la DIRECCTE, Monsieur le Maire de Roquefort-sur-Garonne et Mme Suzanne SOLLE, riveraine.